

IOTA PRODUCTION PRÉSENTE



LE TOMBEAU DE L'AMIANTE

CHRONIQUE D'UN DÉSASTRE ANNONCÉ

UN FILM DE
MARIE-ANNE MENGEOT ET NINA TOUSSAINT

— DOSSIER DE PRESSE —

ÉCRIT ET RÉALISÉ PAR MARIE-ANNE MENGEOT ET NINA TOUSSAINT PRODUCTION ISABELLE TRUC (IOTA PRODUCTION) MONTAGE IMAGE JULIETTE KERGOAT ET GUILLAUME NOLEVAUX MONTAGE SON ET MIXAGE PIERRE DOZIN
ÉTALONNAGE MILÉNA TRIVIER IMAGES ADDITIONNELLES HÉLÈNE MOTTEAU UN FILM PRODUIT AVEC L'AIDE DU CENTRE DU CINÉMA ET DE L'AUDIOVISUEL DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES ET DU CENTRE DE L'AUDIOVISUEL À BRUXELLES (C.B.A.)
EN COPRODUCTION AVEC TAG FILM, LA RTBF (TÉLÉVISION BELGE), PROXIMUS ET SHELTER PROD AVEC LE SOUTIEN DE TAXSHELTER.BE ET DE ING RÉALISÉ AVEC LE SOUTIEN DU TAX SHELTER DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DE BELGIQUE

IOTA
PRODUCTION

CB
FÉDÉRATION

CA

TAG
FILM

rtbf

proximus

shelter prod

taxshelter.be

ING

Fiche technique

Scénario	Marie-Anne Mengeot Nina Toussaint	Durée	90' et 79'
Réalisation	Nina Toussaint Marie-Anne Mengeot	Langues	Français Néerlandais Anglais Danois Italien
Montage image	Juliette Kergoat Guillaume Nolevaux	Sous-titres	Anglais
Montage son	Pierre Dozin	Format	16/9
Mixage	Pierre Dozin	FPS	25 i/s
Etalonnage	Miléna Trivier	Son	Stéréo 2.0
Musique	Pierre Dozin	Couleur	Couleur / Noir et blanc
Production	IOTA PRODUCTION & TAG FILM		
Financement	Centre du cinéma et de l'Audiovisuel de la Fédération Wallonie-Bruxelles, RTBF, Proximus, Shelter Prod - ING, Centre de l'Audiovisuel à Bruxelles		

TRAILER DU FILM

<https://vimeo.com/561761044>

Marie-Anne Mengeot est journaliste. Elle a travaillé à la **RTBF de 1973 à 2003** pour des émissions d'informations de prime time, notamment : Situation (magazine socio-économique), À suivre (enquêtes et reportages), Si vous saviez et Autant Savoir (consommation, environnement, santé) : plus de 200 émissions sur les questions santé, environnement, travail, consommation. Auteure de 11 émissions avec différents réalisateurs sur la problématique de l'amiante de 1977 à 2003.

Depuis 2004, elle est rédactrice free lance à **La Revue Prescrire** : nombreux textes sur des sujets sociétaux (questions liées à la Fin de vie et aux Violences sexuelles notamment), et sur des thèmes santé, environnement, travail (Tabagisme, Perturbateurs endocriniens, Plomb, Mercure, Amiante, etc.). Dans plusieurs textes, la question du lobbying industriel est développée.

Elle est aussi coauteure de plusieurs brochures pour l'**European Trade Union Institute (ETUI)** sur les questions de santé au travail, dont : «Les cancers professionnels. Une plaie sociale trop souvent ignorée» (2007) et «Prévenir les cancers professionnels, une priorité pour la santé au travail» (2014), «Perturbateurs endocriniens. Un risque professionnel à (re)connaître» (2018).

Nina Toussaint est une réalisatrice originaire de Cologne et diplômée à l'INSAS .

Elle a réalisé plusieurs films documentaires :

Les jumeaux, sur les retrouvailles et déchirements entre deux frères jumeaux, orphelins de guerre, dans l'Allemagne divisée puis réunifiée.

Le crime quotidien, le récit de Zoé Milher, fondatrice de SOS Inceste Belgique, sur son parcours d'enfant violé et meurtri.

La décomposition de l'âme, réalisé avec Massimo Iannetta, sur l'ancienne prison préventive de la Stasi à Berlin, où deux témoignages et les textes d'un écrivain disparu éclairent les méthodes de destruction psychologique sous le communisme. Le film a été primé dans de nombreux festivals.

Elle a également travaillé comme réalisatrice pour des magazines à la **RTBF** et participé aux recueils des témoignages des survivants des camps nazi pour la **Fondation Auschwitz**.

Elle a été lectrice de nombreux projets documentaires pour le **CBA**, le programme **Média** de l'UE, et « Brouillon d'un rêve » à la **SCAM**.



Synopsis

Avec les archives de onze émissions réalisées pour la RTBF de 1977 à 2003 se dessine une période cruciale de l'utilisation de l'amiante en Belgique et en Europe. Tous les risques étaient connus des industriels, mais les travailleurs vont progressivement les découvrir à travers les maladies et la mort. Les 20 années qui précèdent l'interdiction de l'amiante en Belgique en 1998, sont des années cyniquement gagnées par l'industrie, grâce à sa propagande, à son déni et ses mensonges, grâce aussi à la passivité des pouvoirs publics et la complaisance de milieux scientifiques et syndicaux qu'elle a su rallier à sa cause. En 1995, le désamiantage du Berlaymont, le bâtiment abritant la Commission européenne, ouvre les yeux du grand public sur les dangers posés par l'amiante. Le long combat des victimes pour obtenir réparation pourra enfin commencer. En 2017, la cour d'appel de Bruxelles confirmera qu'Eternit, ancien champion de l'amiante-ciment, connaissait les dangers de l'amiante depuis au moins les années 1960 et qu'elle a tout fait pour les dissimuler. Mais l'histoire de l'amiante ne s'arrête pas là, car l'amiante est encore présent partout dans notre environnement et continue à faire des victimes.

Genèse du film

L'idée de ce film est née lors de notre collaboration en 2000 pour l'émission Autant savoir « Les risques de l'amiante ne s'arrêtent pas aux portes des usines ».

A la vision des émissions précédentes sur l'amiante, il nous est apparu à quel point ces séquences formaient une matière homogène et racontaient une seule histoire à travers le temps, avec des lieux, des personnes et des questionnements récurrents. La dernière émission de 2003 et les images des procès en Italie et à Bruxelles s'inscrivent dans cette même continuité.

Il nous a semblé essentiel avant de rappeler les dangers toujours présents de l'amiante, d'en faire connaître l'Histoire. Ces archives s'imposaient par elles-mêmes pour la raconter.

Ces images révèlent aussi le mérite des témoignages d'ouvriers et de travailleurs, premiers concernés des maladies de l'amiante à travers le 20e siècle, de leur engagement et mobilisation, rejoints plus tard par les victimes environnementales. Mais ce film est aussi le récit d'une enquête journalistique qui avait le temps pour elle.



L'amiante



L'amiante (ou asbeste) est une roche fibreuse qui résiste à la chaleur et aux acides, incorruptible, indestructible. L'utilisation massive de l'amiante est allée de pair avec le développement des machines à vapeur et l'expansion de la révolution industrielle. L'exploitation moderne des mines d'amiante commence en 1870 en Italie, puis au Canada et en Afrique du sud. Bon marché, cette fibre miracle a servi à tout ou presque : calorifuger, ignifuger, filtrer, isoler. L'amiante est un matériau friable qui lorsqu'on le travaille génère rapidement une poussière composée d'une infinité de fibrilles mille fois plus fines qu'un cheveu. Invisibles à l'œil nu, ce sont les plus dangereuses.

L'amiante peut causer l'asbestose, une fibrose pulmonaire comparable à la silicose des mineurs de charbon, des pathologies de la plèvre (plaques pleurales, épaissements pleuraux) et des cancers : poumon, plèvre et péritoine (mésothéliomes), larynx, ovaire, etc., souvent mortels à brève échéance.

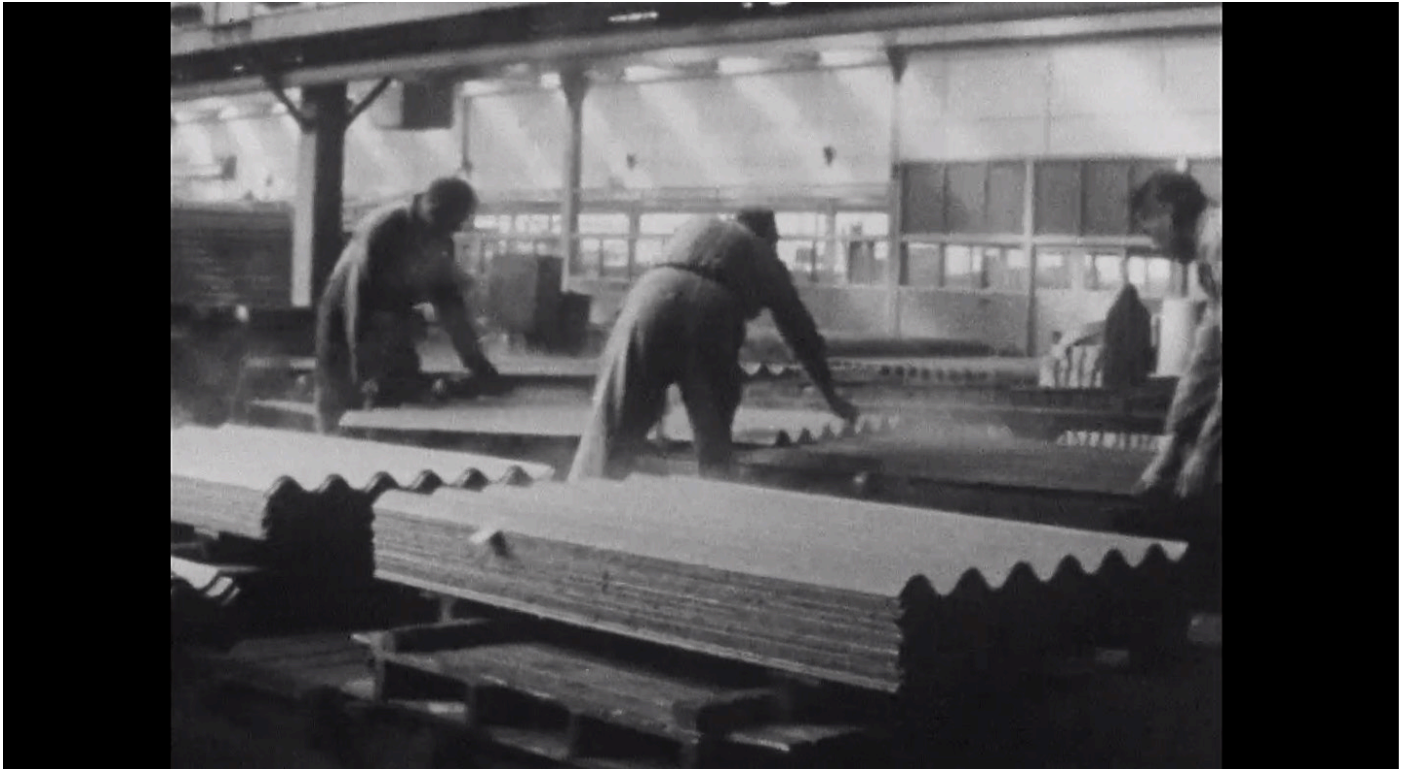
Le tombeau

Le terme «**tombeau**» était utilisé au 17^e siècle pour définir une œuvre, notamment musicale, écrite comme un mémorial. Il est repris en 1919 par Maurice Ravel pour son œuvre « Le tombeau de Couperin » dont chaque partie est dédiée à un ami mort au cours de la guerre 14-18. Et depuis par d'autres compositeurs.

Le film «**Le tombeau de l'amiante**» se veut un mémorial aux victimes de l'amiante, notamment aux victimes belges. Pour que cette page plutôt noire de notre histoire industrielle ne sombre pas totalement dans l'oubli. La Belgique a été, des pays européens, le plus gros utilisateur d'amiante par habitant. Plus qu'ailleurs encore, une chape de plomb y a pesé sur les victimes pendant très longtemps, des victimes non reconnues, non comptabilisées et non indemnisées. Le film veut aussi attirer l'attention sur une histoire qui a parcouru tout le 20^{ème} siècle et dont les conséquences se feront sentir longtemps encore dans le 21^{ème} siècle. Afin de tenter de ne pas reproduire les mêmes erreurs dans d'autres circonstances avec d'autres substances.



Connaître l'Histoire



Les alertes sur la dangerosité de l'amiante ont existé dès le début du 20e siècle (voir plus bas chronologie). À partir des années 1960 en tout cas, l'industrie connaissait les risques de cancers liés à l'amiante et a pratiqué à l'échelon international une désinformation devenue un cas d'école. Les principales entreprises d'amiante (dont la multinationale belge Eternit) réunies au sein de l'Asbestos International Association (AIA) se sont concertées pour construire ensemble une stratégie destinée à minimiser les risques provoqués par l'amiante, à entraver les tentatives légales pour protéger la santé publique et interdire l'amiante. Elles ont élaboré un discours sur «l'usage contrôlé de l'amiante» destiné aux responsables politiques et administratifs, aux journalistes et aux consommateurs. Longtemps les pouvoirs publics ont été subjugués par cette propagande et ont fait preuve d'une inaction coupable, de même les syndicats n'ont pas pris la mesure du prix exorbitant à payer pour sauvegarder l'emploi. Les 20 années qui vont de 1977, au moment où commence le film, à l'interdiction de l'amiante en Belgique en 1998, sont des années cyniquement gagnées par l'industrie.

En 1995, le désamiantage du Berlaymont, le bâtiment abritant la Commission européenne, ouvre les yeux du grand public sur les dangers posés par l'amiante. Le long combat des victimes pour obtenir réparation pourra enfin commencer. En 2017, la cour d'appel de Bruxelles confirmera qu'Eternit, ancien champion de l'amiante-ciment, connaissait les dangers de l'amiante depuis au moins les années 1960 et qu'elle a tout fait pour les dissimuler.

En Belgique, en vertu d'un accord dit «historique», un employeur ne peut être tenu pour civilement responsable d'une maladie professionnelle, sauf à prouver qu'il a commis une faute intentionnelle. Ce qui n'a pas encore été le cas. Cette immunité accordée à l'employeur, en échange d'une reconnaissance et d'une indemnisation des maladies professionnelles officiellement reconnues, n'a pas aidé à la prévention des maladies de l'amiante.





L'amiante n'est pas un problème du passé

Si dans l'ensemble de l'Union européenne l'amiante est interdit depuis 2005, l'histoire de l'amiante n'est pas close pour autant. Étant donné le temps de latence des maladies de l'amiante qui se déclarent parfois plus de 40 ans après le début de l'exposition, l'amiante continue à faire des victimes, notamment parmi les travailleurs : près de **50 000 décès par cancer** chaque année dans l'Union européenne, des centaines en Belgique où le pic des maladies de l'amiante n'est pas encore atteint.

Ailleurs dans le monde, l'amiante est encore utilisé en Russie, en Inde, en Chine, au Brésil ... Selon l'Organisation mondiale de la santé, 125 millions de personnes sont encore exposées à l'amiante sur leur poste de travail. Une étude a estimé à environ 220 000 le nombre des cancers professionnels liés à l'amiante chaque année dans le monde

L'amiante fait aussi des victimes dites environnementales parce qu'elles n'ont pas été exposées professionnellement à l'amiante. En Belgique en 2019, un tiers des victimes de mésothéliome sont des victimes environnementales.

Depuis 2007, en Belgique, un Fonds amiante (AFA) indemnise toutes les victimes de l'amiante, professionnelles et non professionnelles, atteintes d'asbestose, d'épanchements pleuraux, de mésothéliome, et depuis 2019, de cancer du poumon et du larynx.

Un désastre qui peut se perpétuer si le stock d'amiante en place n'est pas géré avec sérieux et détermination

Des milliers de tonnes d'amiante sont encore présentes dans notre environnement notamment dans des écoles, des hôpitaux, des immeubles, des bâtiments industriels. La dégradation de cet amiante en place est une source potentielle de contamination pour les enfants et les adultes. L'enlèvement de l'amiante s'il n'est pas fait en sécurité risque lui aussi d'entraîner un nouveau cycle de maladies et de décès.

En Belgique, depuis 1995, un inventaire d'amiante est obligatoire dans toutes les entreprises et les bâtiments accueillants du public et dans tous les établissements d'enseignement depuis 1998. Pourtant, selon une brochure du Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale (Inventaire d'amiante et programme de gestion) publiée en 2020, de très nombreuses entreprises ou institutions n'en disposeraient pas. Cet inventaire doit-être accompagné d'un plan de gestion de l'amiante. Et s'il n'y a pas d'inventaire, il n'y a pas non plus de plan de gestion. Ce qui expose des travailleurs et des usagers de bâtiments, d'écoles à être exposés à l'amiante sans le savoir et sans précaution.

Lors de l'enlèvement d'amiante des mesures règlementaires de prévention doivent être observées. Parfois des équipements de protection sont prescrits. Dans certains cas, le retrait d'amiante doit se faire par des entreprises agréées et un permis d'environnement doit être demandé.



Chronologie de l'amiante : quelques points de repère

L'amiante est connu dès l'Antiquité. Les Anciens l'extraient dans les Alpes italiennes et dans l'Oural. Ils le tissent et l'appellent «lin vif» pour sa résistance au feu. Ils en font des linceuls qui séparent sur les bûchers les cendres du défunt de celles du feu. Déjà Pline le Jeune souligne la pénibilité du travail de l'amiante.

Au cours des périodes suivantes, l'amiante est un objet de curiosité sans plus.

Avec le développement de la révolution industrielle, l'amiante est progressivement utilisé pour ses qualités ignifuges et calorifuges. La Russie reprend l'extraction de l'amiante dans l'Oural, puis c'est au tour de l'Italie, du Canada et de l'Afrique du Sud, avec la découverte de nouveaux gisements. Des entreprises de textile d'amiante s'implantent dans plusieurs pays européens et aux Etats-Unis.

- **1898** Alerte au Royaume-Uni sur la dangerosité de l'amiante pour les travailleurs des usines textiles, notamment des femmes.
- **1900** Mise au point du procédé de l'amiante-ciment et en 1906, première installation d'une usine d'amiante-ciment en Belgique.
- **1931** Le Royaume-Uni reconnaît l'asbestose comme maladie professionnelle et édicte les premières règles pour lutter contre l'empoussièrement par l'amiante. Toujours au Royaume-Uni, des médecins observent des cancers du poumon chez des travailleurs de l'amiante.
- **1953** L'asbestose est reconnue comme maladie professionnelle par la Belgique.
- **1955** Etude de Richard Doll au Royaume-Uni: les cancers du poumon sont dix fois plus fréquents parmi les travailleurs de l'amiante que dans la population générale.
- **1960** Etude de Christopher Wagner en Afrique du Sud: l'amiante provoque un cancer de la plèvre, le mésothéliome.
- **1964** A New-York, au premier congrès international sur l'amiante, Irving Selikoff présente les résultats de la surveillance des travailleurs du secteur de l'isolation décimés par l'amiante : 45 % des décès sont attribuables au cancer (poumon et mésothéliome notamment).
- **1966** Le Royaume-Uni reconnaît le mésothéliome comme maladie professionnelle. De nouvelles mesures pour limiter l'empoussièrement y sont édictées.

Années 70 - Des restrictions à l'emploi de l'amiante sont décidées au Danemark, en Suède, aux États-Unis notamment.

- **1979** Première directive européenne et première loi belge sur l'amiante. Les flocages d'amiante sont interdits.
- **1982** La Belgique reconnaît le mésothéliome comme maladie professionnelle.
- **1986** Le Danemark interdit la production d'amiante-ciment.

Années 90 - Progressivement, plusieurs pays européens interdisent l'amiante.

- **1998** La Belgique décide d'interdire les principaux usages de l'amiante, les autres usages seront interdits par une loi de 2001.
- **1999** La Belgique reconnaît le cancer du poumon sans asbestose comme maladie professionnelle.
- **2000** Création de l'Association belge des victimes de l'amiante, l'Abeva.
- **2005** L'emploi de l'amiante est interdit dans l'ensemble de l'Union européenne.
- **2007** Création en Belgique du Fonds amiante (AFA) qui indemnise toutes les victimes, professionnelles et non professionnelles, d'asbestose, d'épaississements pleuraux et de mésothéliome.
- **2017** Eternit est condamnée dans le procès intenté par Françoise Jonckheere, victime environnementale de l'amiante.
- **2019** Les cancers du poumon et les cancers du larynx sont ajoutés à la liste des maladies indemnisées par le Fonds amiante.
- **2021** Une nouvelle directive européenne pour mieux protéger les travailleurs exposés à l'amiante est en discussion...



Adresses et références utiles

Association belge des victimes de l'amiante (Abeva), www.abeva.eu

Fonds amiante, <https://fr.asbestfonds.be/home>

Région Wallonne, http://environnement.wallonie.be/publi/education/brochure_amiante.pdf

Bruxelles Environnement, <https://environnement.brussels/thematiques/batiment-et-energie/obligations/amiante>

Région flamande, <https://ovam.be/search/asbest>

Service public fédéral emploi, travail, <https://emploi.belgique.be/fr/publications/inventaire-damiante-et-programme-de-gestion>

Salvator Nay «Mortel amiante» Editions Vie Ouvrière Bruxelles

Eric Jonckheere «Ma guerre contre l'amiante» Editions La Boîte à Pandore

Marie-Anne Mengeot, Tony Musu et Laurent Vogel "Prévenir les cancers professionnels. Une priorité pour la santé au travail" European trade union Institute (ETUI), <https://www.etui.org>

Sous la direction de Tony Musu et Laurent Vogel "Cancer et travail. Comprendre et agir pour éliminer les cancers professionnels" European trade union Institute (ETUI), <https://www.etui.org>

Listes des archives RTBF

Réalisé par Marie-Anne Mengeot et Salvator Nay :

« Le travail ou la santé : mourir de l'amiante »	À suivre	11.03.1977
« Vivre avec l'amiante »	Si vous saviez	17.03.1977
« Le travail peut nuire à la santé »	À suivre	01.04.1977
« L'amiante »	À suivre	28.09.1984
« Cancers professionnels en Europe »	Autant Savoir	12.10.1989

Réalisé par Marie-Anne Mengeot et Alain Cops :

« Amiante : à suivre »	Autant Savoir	26.10.1995
« Amiante : à qui la faute »	Autant Savoir	16.10.1997

Réalisé par Marie-Anne Mengeot et Nina Toussaint :

« Les risques de l'amiante ne s'arrêtent pas aux portes des usines »	Autant Savoir	12.10.2000
--	---------------	------------

Réalisé par Marie-Anne Mengeot et Pierre Badot :

« L'amiante en héritage »	Autant Savoir	09.10.2003
---------------------------	---------------	------------

Autres archives

« Mourir pour l'amiante » de Didier Schilte	TF1 1976
« Alice, a fight for life » de John Willis	Yorkshire Television 1983
« Poussière mortelle » de Nicollò Bruna et Andrea Prandstraller	Graffitidoc 2012
« Ademloos » de Daniel Lambo	Storyhouse 2017



7, Clos des Pommiers

1310 La Hulpe

+32 2 344 65 31

www.iotaproduction.com

distribution@iotaproduction.com